



**VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2022

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 05 décembre 2022.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Guy AUJAME, Martine SIRET, Bruno BOUVIER (arrivé pour la question n° 06), Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Armelle NEBOUT, Marie VILLATTE, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT et Hélène DAVIET.
Excusés :	Madame Christine BURKHARDT qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND Madame Sandra JUMINET qui a donné pouvoir à Madame Marie VILLATTE Madame Frédérique PAULY-GRANJON qui a donné pouvoir à Madame Armelle NEBOUT
Absents :	Monsieur Roger VOLAT Monsieur Benoît FLUCKIGER
Quorum :	Vingt-trois Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Adeline FONDE

Acte :	Délibération n° 01 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB01) : Urbanisme – Procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Objet :	2.1 Documents d'urbanisme

Vu ses Délibérations précédentes n° 01 du 26 avril et n° 01 du 28 juin 2022, et vu les modalités de mise en œuvre de la concertation publique lancée pour la procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Conseil Municipal unanime décide de tirer le bilan de cette concertation et de poursuivre la procédure engagée.

Acte :	Délibération n° 02 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB02) : Domaine – Mise à jour du Tableau de classement des Voies communales et d'inventaire des Chemins ruraux
Objet :	3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Considérant que le Tableau de classement des Voies communales et d'inventaire des Chemins ruraux approuvé par Délibération de l'assemblée du 30 mai 1963 modifié et complété par différentes Délibérations doit être mis à jour pour tenir compte de la réalité du niveau d'équipement et d'entretien sur le terrain et vu l'inventaire initié en 2013 par la Direction Départementale des Territoires (DDT) avec le concours des Services municipaux, le Conseil Municipal unanime approuver le Tableau de classement et d'inventaire qui lui est soumis en conformité des dispositions de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière (CVR).

Il est précisé que la mise à jour du Tableau de classement des Voies communales ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique, la présente Délibération approuvant le classement et déclassement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu des dispositions précitées.

Acte :	Délibération n° 03 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB03) : Personnel – Rapport social unique (RSU)
Objet :	4 Fonction publique

Vu l'avis du Comité technique du 05 décembre 2022, le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui est faite du RSU prévu par les dispositions des articles L.231-1 à L.231-4 et L.232-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).

Acte :	Délibération n° 04 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB04) : Intercommunalité – Convention avec le SIVOM Val d'Allier pour l'entretien des Poteaux incendies
Objet :	5.7 Intercommunalité

Considérant la nécessité de confier à un prestataire compétent l'entretien des Poteaux incendie (lesquels relèvent de la police spéciale du Maire), le Conseil Municipal unanime autorise la signature du projet de Convention qui lui est soumis par le SIVOM Val d'Allier à cet effet moyennant une contribution revue chaque année par ledit Etablissement (17,50 € HT par PI au 25 mars 2022).

Acte :	Délibération n° 05 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB05) : Commerce – Dérogation au repos dominical dans les magasins de détail
Objet :	6.4 Autres actes réglementaires

En application de la Loi du 06 août 2015, et statuant sous réserve de l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale auquel appartient la Commune, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail conformément à l'article L3132-26 du Code du travail les dimanches 05 mars, 26 mars, 09 avril, 04 juin, 18 juin, 16 juillet, 06 août, 19 novembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre 2023.

Acte :	Délibération n° 06 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB06) : Finances – Décision modificative n° 4 du Budget général
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 21 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 4 du Budget général qui s'équilibre à 354,00 € en section d'investissement et 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 07 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB07) : Finances – Décision modificative n° 3 du Budget annexe « Assainissement »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 21 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 3 du Budget annexe « Assainissement » qui s'équilibre à 50.000,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 08 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB08) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Aménagements et lotissements »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 21 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du Budget annexe « Aménagements et lotissements » qui s'équilibre à 500.000,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 09 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB09) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Locations de locaux à usage professionnel »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 21 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du Budget annexe « Locations de locaux à usage professionnel » qui s'équilibre à 60.000,00 € en section d'investissement.

Acte :	Délibération n° 10 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB10) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 21 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du Budget annexe « Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs » qui s'équilibre à 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 11 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB11) : Equipement de la Police municipale – Demande de subvention
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les dépenses d'équipement en gilets pare-balle des agents de Police Municipale sont éligibles à une aide financière de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme d'intervention pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 2.201,63 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour un total de 1.601,00 €.

Acte :	Délibération n° 12 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB12) : Finances – Remboursement de frais
Objet :	7.10 Divers

Considérant l'intérêt pour la collectivité des missions concernées, le Conseil Municipal unanime autorise le remboursement aux intéressés des dépenses exposées par eux pour des visites médicales d'aptitude, pour un montant total de 72,00 €.

Acte :	Délibération n° 13 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB13) : Développement – Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
Objet :	8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Vu son adhésion au dispositif « Petites villes de demain » destiné à la mise en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation et formalisé par une Convention d'Opération de Revitalisation Territorialisée (ORT), le Conseil Municipal unanime approuve le projet de Convention qui lui est soumis et dont le contenu est issu d'un travail réflexif et participatif à partir des conclusions du diagnostic de territoire élaboré auprès des acteurs de la centralité et de la population et qui se décline par l'identification des projet chiffrés et de leur programmation dans le temps.

Acte :	Délibération n° 14 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB14) : Finances – Débat d'orientation budgétaire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir rappelé que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget primitif, Monsieur Emmanuel FERRAND fait un exposé détaillé sur le contexte et les perspectives économiques mondiales et nationales et sur la situation financière de la Commune par rapport aux Communes de même strate démographique.

Il se félicite qu'une gestion saine et efficace qui permette de poursuivre une politique d'équipement dynamique sans augmentation des taux de fiscalité ni recours supplémentaire à l'emprunt depuis 2016.

Monsieur René MYX ayant fait à sa demande un focus sur les prévisions de dépenses en matière d'électricité et de gaz, Monsieur Emmanuel FERRAND explique que la bonne gestion financière de la Commune devrait permettre d'absorber cette situation tout en maintenant le service à la population et aux Associations sur 2023, en espérant que la donne 2024 soit meilleure.

Il confirme que les projets engagés vont se poursuivre en 2023 et cite notamment le programme de travaux de voirie, l'étude d'aménagement du carrefour Nord, les investissements sur les économies d'énergie, le regroupement des écoles Michelet et Berthelot, la vidéo-protection, le Pôle associatif, la restauration de l'orgue, la reconversion de la friche ferrée, le renouvellement des matériels et équipements, le soutien aux Associations, etc...).

Madame Sylvie THEVENIOT regrette que les éléments d'information financière soient communiqués tardivement et que la présentation littérale de l'équipe municipale ne permette pas réellement la tenue d'un débat.

Monsieur Emmanuel FERRAND prend acte des interventions et clos le débat.

Acte :	Délibération n° 15 du 13 décembre 2022 (20221213_1DB15) : Hommages – Nominations à la distinction de Citoyen d'honneur
Objet :	9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Vu la Délibération n° 14 du 25 août 2020 portant création d'une distinction de Citoyen d'honneur de la Ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule afin de mettre à l'honneur les personnalités ayant servi, fait rayonner à l'extérieur ou apporté à la Commune des qualités dépassant la normalité de simple citoyen, le Conseil Municipal unanime décide de décerner à Jean-François DEREGNAUCOURT le grade de Citoyen d'honneur.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 14 décembre 2022
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND